



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2016-024**

\* \* \*

**Objet :**

**Redevance de l'eau et de l'assainissement  
à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :  
Redevance eau : 1,08 € HT le m<sup>3</sup>  
Redevance assainissement : 0,93 € HT le m<sup>3</sup>**

Délibération affichée le :

L'an deux mille seize et le vingt-deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCE Christine – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - FALZON Serge à LEROY Annie - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER François - PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle – EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie  
Convocation du 15 mars 2016

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, expose aux conseillers municipaux qu'il convient de réviser le tarif de la redevance de l'eau et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 pour faire face aux dépenses inscrites au Budget Primitif 2016 du service de l'eau et du service d'assainissement.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le conseil par **23 voix POUR – 6 CONTRE**

- **DECIDE** de fixer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 :
  - la redevance « eau » à 1,08 € HT le m<sup>3</sup>
  - la redevance « assainissement » à 0,93 € HT le m<sup>3</sup>
- **INSCRIT** la recette au budget 2016 du service de l'eau et du service d'assainissement.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.